



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

Aux CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 661-2025-01

Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2025, le règlement suivant a été adopté:

Règlement # 661-2025-01 modifiant le règlement # 661-2021 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 400 000 \$ et d'ajouter l'acquisition d'un terrain

Le 16 janvier 2026, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé ledit règlement.

Le règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 19 janvier 2026.

- Original signé -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier